

# AVIS D’AFFICHAGE

## relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l’article L311-9 du code des relations entre le public et l’administration, la liste suivante des délibérations du Conseil d’agglomération examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération,  
[www.m2a.fr](http://www.m2a.fr) :

### Communauté d’Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

*(Convocation envoyée le 23 janvier 2024)*

#### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D’AGGLOMÉRATION** **SÉANCE DU 29 JANVIER 2024 À 17 H 30** Sous la présidence de Fabian JORDAN

Quorum pour 104 élus en exercice : 53 élus présents.

**PRESENTS (70)** : Mme BAECHTEL, M. BEHE, M. BELLONI, M. BEYAZ, M. BLANQUIN, M. BOUILLÉ, Mme BUCHERT, M. BUX, M. CHAPATTE, M. CHÉRAY, M. COLOM, Mme CORNEILLE, Mme DHALLENNE, M. DUSSOURD (jusqu’au point 12° compris), M. ENGASSER (à partir du point 2°), Mme GERRER, Mme GODBILLON, M. GOEPFERT (à partir du point 2°), Mme GOLDSTEIN, M. GREILSAMMER, M. GUTH, M. HAGENBACH, M. HARTMANN, Mme HERZOG, M. HILLMEYER, M. HOMÉ, Mme HOTTINGER, M. JORDAN, M. JULIEN, M. JUNG, Mme KEMPF, M. KRZEMINSKI, M. LAUGEL, M. LECONTE, Mme LIERMANN, M. LIPP, M. LOGEL, Mme LOISEL, Mme LUTOLF-CAMORALI, Mme LUTZ (jusqu’au point 12° compris), Mme MEHLEN, Mme MIMAUD, M. MOR, Mme MOTTE, M. NEUMANN (à partir du point 8°), M. NICOLAS, M. OBERLIN, M. ONIMUS, M. QUIN, Mme RAPP, M. RICHARD, M. RICHE, M. RIFF, Mme RISSER, M. SALZE, Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, M. SCHILLINGER, M. SCHIRCK, M. SIMEONI, Mme SIMON, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, M. STURCHLER, Mme TALLEUX, M. TRIMAILLE (à partir du point 2°), M. WEISBECK, M. WOLFF, Mme ZAGAOUI et Mme ZELLER.

**EXCUSES / ABSENTS (13)** : M. BECHT, M. CAUSER, M. D’ORELLI, Mme EL HAJJAJI, Mme MATHIEU-BECHT, M. MENSCH, M. METZGER, Mme PAUGAM, M. PAUVERT, M. PULEDDA, Mme RITZ, Mme SCHWEITZER et M. ZIMMERMANN.

**PROCURATIONS (21)** : Mme AGUDO-PEREZ à M. LAUGEL, M. BERGDOLL à M. HOMÉ, M. BITSCHENE à M. MOR, Mme BOESCH à M. CHÉRAY, Mme BONI DA SILVA à M. COLOM, Mme BOUAMAIED à M. HOTTINGER,

M. COUCHOT à Mme RAPP, M. EHRET à M. STRIFFLER, M. FUCHS à M. HARTMANN, M. GIRONA à Mme BAECHTEL, Mme GOETZ à M. BOUILLÉ, Mme JENN à M. JORDAN, Mme MEYER à Mme TALLEUX, M. MINERY à M. SIMEONI, Mme RENCK à M. WEISBECK, M. SASSI à M. SCHIRCK, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK à Mme SORNIN, M. STEGER à M. OBERLIN, Mme SUAREZ à M. NICOLAS, M. TORANELLI à M. JULIEN et M. VIOLA à Mme GOLDSTEIN.

Procuration temporaire : M. NEUMANN à Mme HERZOG (jusqu'au point 7° compris).

Les membres du Conseil d'agglomération ont adopté les délibérations suivantes :

|    |                                                                                                 |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1° | Désignation du secrétaire de séance                                                             |
|    | M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés. |

|                  |                                                                                       |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 2° Procès-verbal | Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023                                      |
|                  | Le procès-verbal du 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. |

N° de la délibération :

Titre de la délibération :

|          |                                                                                                 |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3° 2248C | Information du Conseil d'agglomération sur les décisions prises par délégation (06/5.2.3/2248C) |
|          | Le Conseil d'agglomération prend acte des décisions prises par délégation.                      |

## **UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION**

### **- Administration générale**

|          |                                                                                                                           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4° 2258C | Conseil communautaire : installation d'une conseillère communautaire représentant la commune de Mulhouse (06/5.6.2/2258C) |
|          | La conseillère communautaire est installée.                                                                               |

5° 2259C Désignation des délégués communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération au sein des organismes et associations divers : modification (06/5.3.4/2259C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6° 2260C Désignation des délégués communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'III : modification (06/5.3.3/2260C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7° 2266C Indemnités de fonction des membres du conseil communautaire : mise à jour janvier 2024 (323/5.6.1/2266C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **- Finances**

8° 2241C Budget principal et budgets annexes : vote du budget primitif 2024 (31/7.1.1/2241C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9° 2242C Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées : détermination des taux pour l'année 2024 (313/7.2/2242C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

10° 2243C Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) : fixation du produit au titre de l'année 2024 (313/7.2/2243C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

11° 2244C Fiscalité directe locale : vote des taux pour 2024 (313/7.2/2244C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE**

### **- Attractivité, développement touristique et culturel**

- 12° 2240C                      Association pour le musée de l'impression sur étoffes : subvention d'investissement 2023 (513/7.5.6/2240C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **- Urbanisme et aménagement**

- 13° 2261C                      Site Stellantis Nord - avis sur projet (533/2.2.1/2261C)
- La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.
- 14° 2251C                      Site Stellantis Nord : projet urbain partenarial (533/2.2.1/2251C)
- La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

## **UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

### **- Environnement et énergie**

- 15° 2254C                      Approbation du projet de schéma directeur pour les infrastructures de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (401/8.7/2254C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **- Transport**

- 16° 2255C                      Covoiturage : changement d'entité juridique (541/7.5/2255C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

17° 2257C

Réalisation d'un aménagement cyclable entre Habsheim et Schlierbach : convention avec la Collectivité européenne d'Alsace (542/7.5.5/2257C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

18° 2256C

Transport de personnes à mobilité réduite : avenant 1 à la convention avec le Département (541/7.6/2256C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS**

### **- Habitat-Logement**

19° 2249C

Copropriétés dégradées : approbation de l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH CD) à Mulhouse (535/8.5/2249C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **HUIS CLOS**

## **TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION**

### **- Finances**

20° 2253C

Remise gracieuse de créance (huis clos) (315/7.10.5/2253C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fin de la séance à 19 h 40.

Le Président

Fabian JORDAN

- **Les délibérations et les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération : [www.m2a.fr](http://www.m2a.fr).**
- **Les personnes intéressées peuvent demander communication des délibérations et des procès-verbaux de séance au Secrétariat des assemblées de Mulhouse Alsace Agglomération, Maison du Territoire 9 avenue Konrad Adenauer - Sausheim, 3<sup>ème</sup> étage, bureau n°308.**